

Discours
SEUL LE PRONONCE
FAIT FOI



Discours de Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion des 40 ans de la Fédération nationale de la presse d'information spécialisée, mardi 25 novembre 2015 à Paris

Monsieur le président du Conseil constitutionnel, cher Jean-Louis DEBRE,
Monsieur le président du Conseil régional, cher Jean-Paul HUCHON,
Monsieur le président du Conseil économique, social et environnemental de la région, cher Jean-Louis GIRODOT
Monsieur le président de la FNPS, cher Christian BRUNEAU,
Mesdames et messieurs les présidents des syndicats et membres du bureau de la FNPS,
Mesdames et messieurs,
Chers amis,

C'est un plaisir pour moi d'être parmi vous ce soir pour ce 40^{ème} anniversaire de la Fédération nationale de la presse d'information spécialisée.
Le rôle de votre famille de presse, dans sa diversité, doit être reconnu à sa juste valeur. C'est pour cela que le Premier ministre a tenu à ce que je le représente auprès de vous aujourd'hui.

Avant toute chose, je tiens à remercier le Conseil régional, le CESER, Jean-Paul HUCHON et Jean-Louis GIRODOT d'accueillir vos échanges sur « le rôle de la presse spécialisée dans la cité » et cette cérémonie.

Merci également cher Christian BRUNEAU pour votre accueil et de cette belle cérémonie d'anniversaire, à l'image de votre savoir-faire, de votre tact, de votre attention, à l'image, aussi, de votre famille de presse, diverse, ouverte à la discussion et au débat, tournée vers l'excellence.

Le Premier ministre, Manuel VALLS, vous prie d'excuser son absence ; il a été retenu par d'autres obligations, il m'a chargée de vous exprimer les vœux du Gouvernement, à l'occasion des 40 ans de la Fédération nationale de la presse spécialisée.

Ces vœux sont des vœux de succès professionnel ; des vœux pour la réussite de vos titres, de vos entreprises, de vos journalistes, de vos salariés ; le vœu, enfin, que vous continuiez à apporter votre regard, tous vos regards originaux sur l'information.

Cet anniversaire est une date symbolique. Certains des syndicats professionnels de votre fédération sont plus anciens. Beaucoup de vos titres existent en fait depuis 60 ans, 80 ans et d'autres sont centenaires. Le Quotidien du Médecin a été créé en 1971. La France Agricole a été fondée en 1946, Esprit en 1932, et les périodiques de Dalloz ont pour certains plus de 150 ans.

À mentionner ces quelques titres, on prend toute la mesure de la formidable diversité qui est celle de la presse spécialisée. La FNPS rassemble 535 entreprises et près de 1 600 titres : je me réjouis de constater que la démographie de la presse technique et professionnelle, même dans l'époque difficile que traverse la presse dans notre pays, reste dynamique.

Contact presse

Délégation à l'information
et à la communication
01 40 15 38 80
service-presse@culture.gouv.fr

Toute l'actualité du ministère de la Culture
et de la Communication

culturecommunication.gouv.fr

facebook.com/ministere.culture.communication

twitter.com/MinistereCC

Votre famille de presse a une caractéristique remarquable : elle se renouvelle sans cesse, édite de nouveaux titres imprimés ou en ligne, trouve sans cesse de nouveaux lectorats

C'est un véritable atout que le Gouvernement entend bien continuer à encourager, par les dispositifs de soutien à la presse. Certains de vos titres bénéficient de la provision fiscale pour investissements (ce qu'on appelle en jargon le « 39 bis A »), dont le Gouvernement a soutenu la prorogation en 2015 lors du débat budgétaire.

En outre, pour leurs petits et leurs grands projets d'investissements, les titres de la presse spécialisée demeurent éligibles au fonds stratégique pour le développement de la presse, jusque fin 2016. Je les encourage à solliciter l'appui de l'État pour leurs projets de rupture, ainsi que pour leurs projets mutualisés – le soutien public est en effet renforcé pour les initiatives de cette nature.

Alors que les dates de fondation de certains titres, que j'ai rappelées tout à l'heure, pourraient donner l'impression d'une presse inerte, figée dans son passé glorieux, vous êtes au contraire, vous éditeurs de la presse spécialisée, au cœur de l'innovation. Votre famille de presse s'est engagée plus qu'aucune autre dans la transition numérique. Près de 20 % de vos ressources se réalisent d'ores et déjà en ligne, d'après les chiffres établis en 2013 par mon administration.

Bien sûr, la bascule sur Internet et la lecture en mobilité est inégale d'un titre spécialisé à un autre, et d'une spécialité à l'autre.

L'ambition stratégique, la créativité technique et éditoriale, l'attention aux nouveaux usages de certains des titres de la FNPS sont toutefois éclairants pour toute votre famille de presse et, au-delà, pour la presse française dans son ensemble. A travers eux, on voit bien que : oui, trouver un lectorat en ligne est possible ; oui, la presse doit se renouveler sans cesse sur le fond comme sur la forme ; oui, monétiser ces audiences est un défi difficile mais un défi qui peut être relevé.

Ce n'est pas un hasard, cher Christian BRUNEAU, si votre propre site internet, L'hôtellerie-restauration.fr, a été distingué cette année par l'OJD par une « Étoile » pour sa « constance dans le succès », avec un nombre remarquable de visiteurs.

Bien évidemment, les sujets d'inquiétude ne manquent pas ; je souhaite en dire quelques mots pour marquer la vigilante attention de l'État à la situation de la presse dans son ensemble et de la presse spécialisée en particulier.

Le premier, le principal sujet concerne la distribution.

Les titres de la presse technique et professionnelle ont dû faire face à des hausses très importantes de tarifs postaux, qu'est venu renchérir la sortie du « moratoire postal » institué en 2009. Je ne méconnais pas la hauteur de la marche que vous devez ainsi franchir en 2014 et 2015. Fin 2015, les accords entre l'État, la presse et la Poste sur le transport postal viendront à leur terme. Mon souhait, le souhait de l'ensemble du gouvernement est que, d'ici cette échéance, la presse définisse un nouveau système de distribution solidaire et solide.

Ce nouveau système passe par la poursuite de la réforme des messageries de presse – dont bénéficient aussi les titres de presse spécialisée, même si c'est pour une part limitée de leur diffusion. Dans ce nouveau système, la Poste continuera de faire face à ses obligations de service public en matière de transport de presse. En outre, les hausses tarifaires que j'évoquais ne devront être considérées que comme un rattrapage, rattrapage réputé suffisant d'après les accords Schwartz eux-mêmes. Il paraît difficile, tant d'un point de vue de principe que compte tenu de votre situation économique, de prolonger cet effort après 2015.

En tout état de cause, je serai attentive à la façon dont l'ensemble des titres de presse et notamment les vôtres seront pris en charge pour leur distribution pour l'après-2015. Comme vous le savez, le Gouvernement, en lien avec la mission conduite par Alexandre JEVAKHOFF, poursuit sa réflexion sur l'avenir de la distribution. Vous serez bien évidemment associé aux étapes ultérieures.

Une autre préoccupation découle de cette réflexion sur la distribution de la presse. Elle fournit un thème de discussion que je sais très vive entre les diverses familles de presse. Elle porte sur les contours de « l'information politique et générale ».

« L'IPG » bénéficie, aujourd'hui, d'aides publiques accrues par rapport à la presse dans son ensemble qui bénéficie d'aides horizontales – la TVA à taux super-réduit et l'aide postale. Je sais que la FNPS a défendu, avec d'autres, l'apport des titres spécialisés au débat civique, à l'information de nos concitoyens, au pluralisme des idées. M. Jean-François MARY, le président de la commission paritaire des publications et agences de presse, vient de me remettre son rapport sur la définition de l'IPG. Il serait encore prématuré, ce soir, d'indiquer les pistes que retient le Gouvernement.

Je tiens, toutefois, à rappeler la légitimité de principe, et même la légitimité constitutionnelle, cher Jean-Louis DEBRÉ, qui s'attache à soutenir mieux et plus, la presse qui concourt le plus à « la libre communication des pensées et des opinions ».

Un dernier sujet de préoccupation que je veux encore évoquer ce soir porte sur les conditions dans lesquelles vos titres peuvent bénéficier, ou non, de telle ou telle forme de publicité, qu'il s'agisse des annonces légales et judiciaires ou encore de la publicité pour les médicaments.

Il s'agit historiquement de recettes importantes, souvent vitales pour certains titres. Il est donc parfaitement légitime que vous vous mobilisiez pour défendre le maintien de règles qui assurent votre équilibre économique.

Je veux, néanmoins, vous redire que les meilleures stratégies – dans la société numérique dans laquelle nous sommes entrés – ne sont pas celles qui préservent des rentes anciennes. Ces règles sont parfois fragilisées en droit ; elles sont, surtout, bousculées par les évolutions technologiques en cours. L'État ne peut pas arrêter les horloges du droit ni celles de la technique ; il est prêt, en revanche, à vous accompagner pour que vos entreprises, vos rédactions, vos titres se projettent dans leur avenir, dans leurs nouveaux métiers, dans leurs nouveaux modes de travail et d'organisation.

Le fonds stratégique pour le développement de la presse dispose d'un club des innovateurs, créé cette année. Le club des innovateurs doit être la caisse de résonance pour les meilleures idées. Il doit permettre à la presse, et tout particulièrement à la presse spécialisée, de raisonner à l'échelle d'une filière,

pour se donner des outils à la mesure des besoins de nouvelles générations d'utilisateurs. Saisissez-vous de ce lieu et des moyens financiers qu'il met à votre disposition.

Favoriser l'innovation, moderniser la distribution de la presse, cerner mieux l'apport de tel ou tel titre de presse au débat civique. Les sujets de l'année 2015 des années à venir ne manquent pas. S'ils ne dressent pas un tableau à l'horizon de quarante ans, ils ouvrent l'avenir.

Je sais, pour chacune de ces questions, pouvoir compter sur les contributions de vos sept syndicats professionnels, de votre équipe, de votre direction. Je sais que vous les porterez avec intelligence, avec toute la créativité dont sont capables vos titres.

Je tenais à vous en remercier à nouveau et à vous renouveler, en mon nom propre comme au nom du Gouvernement, nos vœux pour cet anniversaire.